Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260129-CCAS202602-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TREFLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation :	
14 janvier 2026	
Membres :	
En exercice :	**14**
Présents :	**12**
Votants :	**12**
Affichée et publiée le :	

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2026 à 19h00, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne BESCOND, Maire et Présidente du centre communal d'action sociale.

Etaient présents : Anne BESCOND, Aurélie BERVAS, Sarah OULIVET, Anne Hélène LE MESTRE, Marie-Pierre KERDONCUFF, Jean LAURENT, Martine SIMON, Patricia L'HOSTIS, Jean NEZOU, Elise ROLLAND, Annyvonne AUDERN, Philippe CABON

Absents, excusés : Benjamin GRIJOL, Laurence LE DUFF

n°2026-02

Objet : demande d'aide sociale

Madame Sarah OULIVET, adjointe aux affaires sociales, fait état d'une demande d'aide financière présentée par un ménage de la Commune.

Le ménage est composé de 2 sœurs âgées de 81 et 88 ans. Le fils de l'une d'elle vit également au domicile. Le reste à vivre du ménage est relativement important. 1441 euros sans les ressources du fils, et 2474 euros avec.

Le logement, dont les sœurs sont propriétaires, est très dégradé. Elles sont aujourd'hui accompagnées par la conseillère logement du CDAS et sont toutes deux sous mesure de protection. Ce logement a nécessité des travaux importants ces derniers mois, cela tant pour améliorer le confort du ménage que pour garantir sa sécurité. Aussi, 3072 euros de travaux ont été réalisés, dont 2092 euros en urgence (poêle et escalier).
La conseillère logement sollicite le CCAS de Tréflez pour une aide financière de 150 euros qui contribuera à régler une partie de la facture du menuisier pour l'escalier. Elle a en parallèle sollicité l'Action sociale des Armées (dont dépend l'une des sœurs) pour la somme de 192 euros ainsi que le Secours catholique pour un montant de 490 euros. Resterait à charge du ménage, 367.15 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration, décide la prise en charge financière de 100 € qui sera réglée directement au menuisier pour la réparation de l'escalier existant.

Pour copie certifiée conforme,

La Présidente,
Anne BESCOND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
29430 TRÉFLEZ